



# VIDE-GRENIER - Dimanche 8 septembre 2024

Place des Britanniques - LA ROCHELLE TASDON

Ouvert à tous de 8 h à 18 h

ANIMATIONS - BUVETTE -

Madame, Monsieur,

Cette année, le Comité de Quartier de Tasdon organise sa "Fête au Village", avec son vide-greniers, place des Britanniques et rue Emile-Normandin, à Tasdon - La Rochelle - le **Dimanche 8 Septembre 2024**.

A cette occasion, nous serions heureux de vous compter de nouveau parmi nous.

Vous trouverez ci-joint un bulletin d'inscription que nous vous remercions de nous retourner, accompagné de votre règlement, le plus tôt possible, afin de nous faciliter l'organisation de cette journée.

Vous pouvez également le télécharger sur le site du CADIT [www.cadit.fr](http://www.cadit.fr).

Dans cette attente et vous en remerciant par avance, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

## BULLETIN D'INSCRIPTION

( à retourner dans les meilleurs délais à )

CADIT - 38, rue des Frênes - 17000 La Rochelle - Tél. 06 60 04 12 03 - [cadit.larochelle@gmail.com](mailto:cadit.larochelle@gmail.com)

**Les emplacements sont par modules de 4ML  
Il y a quelques places de 2MI nous téléphoner  
PLAN D implantation consultable au CADIT**

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Code postal .....

☎ ..... Mail ..... @ .....

N° carte d'identité : .....

Date de délivrance : ..... par : .....

Module de 4ml ..... X 16€ le module = .....

- Seuls les bulletins d'inscription accompagnés d'un chèque à l'ordre du CADIT seront enregistrés. Les chèques seront encaissés vers le 20 août 2024.

**Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du vide-greniers. Je m'engage à le respecter et déclare sur l'honneur à ne pas avoir participé à plus de deux vides-greniers sur une année.**

Date & Signature  
précédées de la mention « Pris connaissance du règlement ».

RGPD - J'accepte  - Je refuse

la collecte par le CADIT des informations personnelles,  
strictement nécessaires à l'organisation du vide-greniers.

## **Document à conserver par l'exposant**

**Article 1 : Objet** - Le présent document a pour objet de fixer le règlement du vide-grenier organisé par le Comité d'Animation et de Défense des Intérêts du quartier de T ASDON (CADIT) sur la rue Emile Normandin de l'île Bouchard au pont de Tasdon.

**Article 2 : Réservation** - Les réservations se font par téléphone ,par voie postale à l'adresse du CADIT au **38, rue des Frênes 17000 La Rochelle, ou par courriel à [cadit.larochele@gmail.com](mailto:cadit.larochele@gmail.com). Les documents d'inscription sont téléchargeables** sur la site du CADIT [www.cadit.fr](http://www.cadit.fr).

**Article 3 : Droits d'inscription au vide greniers** - l'attribution des emplacements se fait dans l'ordre d'arrivée des inscriptions. Cependant, les exposants peuvent demander un emplacement particulier qui sera attribué dans la mesure du possible. L'organisateur se réserve le droit de faire glisser votre emplacement de quelques mètres pour assurer la continuité du linéaire.

Les commerçants partenaires ont leur emplacement devant leur commerce et peuvent vendre dans l'espace qui leur est réservé

**Article 4 : Vols et responsabilités** - L'équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration de matériel. Les objets vendus et autres accessoires sont sous la responsabilité des vendeurs pendant l'exposition.

**Article 5 : Vente de boissons** - La vente de boisson et de petite restauration n'est pas autorisée aux exposants. **Sauf les exposants professionnels de la restauration de la rue Normandin ayant la qualification professionnel ( décret 98-246 du 2 avril 1998) et les professionnels ayant réservés un emplacement**

**Article 6 : Installation** - L'installation s'effectue entre 6 h et 8 h. Les stands non occupés après 8 heures pourront être redistribués à d'autres exposants. Les véhicules particuliers des exposants ne sont pas autorisés de 8h à 18h.

**Article 7 : Libération de l'espace public** - Le rangement des stands devra s'effectuer entre 18 h et 19 h. L'exposant s'engage à ne **rien laisser sur l'espace public**. La rue Émile Normandin sera rouverte aux exposants à 18 h pour permettre aux exposants motorisés de vider leurs emplacements.

**L'entrée des véhicules se fera uniquement par la partie SUD** (L'île Bouchard) pour des raisons d'organisation et de fluidité de la circulation. **La sortie se fera uniquement par la sortie NORD** (rue Jean Bouche et Emile Counault) Nous vous demandons d'être prudents à l'occasion de ces manœuvres.

**Article 8 : Bénévolat** - L'association organisatrice a pour objectif d'organiser une journée festive dans l'intérêt des visiteurs et celui des exposants. Parmi les bénévoles, certains seront chargés de la sécurité. Ils s'attacheront, en cas de difficulté, à apporter une réponse adaptée et dans la mesure de leurs possibilités et dans l'intérêt de tous. Il convient d'être patient, respectueux et courtois à leur égard.

### **VIDE-GRENIER – septembre 2024 - LA ROCHELLE T ASDON**

Ouvert à tous de 8 h à 18 h

Inscription le :  
Chèque n° :  
D'un montant de :  
Nombre de ml :

